

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 998

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 54

À l'alinéa 27, après le mot :

« président »,

insérer les mots :

« du Conseil d'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.